



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2024

Séance du : 8 avril 2024
Présidence : Didier KHELFA
Délibération : N° 24_18DL

Objet: Demande de subventions au Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (1^{ère} répartition Article 8 – 2024)

L'an deux mil vingt-quatre et le 8 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Il convient de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ont une opération d'intégration des réseaux de communications électroniques coordonnée avec l'enfouissement des réseaux électriques, sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

n° Dossier	Commune	Lieux	Montant opération HT	Dépense Subventionnable	Taux	Subvention sollicitée	Solde
2024.TEL. SMED.037	CABRIES	Aménagement de la RD9b - Calas (Av. Jean Moulin) - Tr 2	93 627 €	87 502 €	30%	26 251 €	6 125 €
2024.TEL. SMED.045	FONTVIEILLE	Chemin des Fourques (Tr 1)	14 587 €	13 633 €	30%	4 090 €	954 €
2024.TEL. SMED.039	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Chemin du Mas de Roche (Tr 2)	73 713 €	68 890 €	30%	20 667 €	4 822 €

Le SMED13 prévoit un financement correspondant à la somme de 181 927 € et fera appel à d'autres partenaires financiers (Communes).



Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- Article 1 : Déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour la mise en discrétion des réseaux électriques via le dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence (volet réseaux),
- Article 2 : Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,

Didier KHELFA